

AAZ PRODUCTIONS LE MATERIEL BIOMEDICAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 24 445,50 euros
Siège social : 43 rue de Bellevue, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
309 044 451 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 223 083 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :-2 223 083 euros
Report à nouveau antérieur :-6 079 910 euros
Au compte « **report à nouveau** ».....-2 223 083 euros
Qui est ainsi débiteur de 8 302 993 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

35 000 000 euros soit 1 818, 18 euros par titre
Dividende éligible à 40 % : 35 000 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

15 000 000 euros soit 779,22 euros par titre
Dividende éligible à 40 % : 15 000 000 euros

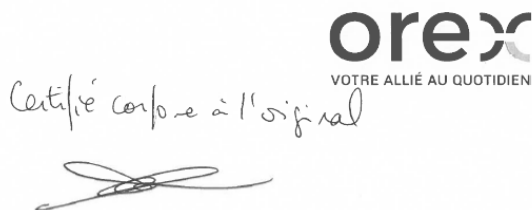
Exercice clos le 31 décembre 2023 :

Néant.

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme





SAS AAZ/LMB

43 rue de bellevue
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

PARIS ILE DE FRANCE

83 avenue Philippe Auguste
75011 Paris
Tél : 01 49 29 44 40
Fax : 01 49 29 44 59
idf@orexidf-france.com
www.orex-france.com

ORLEANS VAL DE LOIRE

8 rue Claude Lewy
CS 40012
45073 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 66 60 60
Fax : 02 38 51 81 82
orleans@orex-france.com
www.orex-france.com

LAMOTTE-BEUVRON VAL DE FRANCE

13 avenue de l'Hôtel de Ville
41600 Lamotte-Beuvron
Tél : 02 54 88 49 22
Fax : 02 54 88 52 72
lamotte@orex-france.com
www.orex-france.com



 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
ETATS DE SYNTHESE	3
Comptes synthétiques	
<i>Bilan</i>	4
<i>Compte de Résultat</i>	6
Comptes détaillés	
<i>Bilan détaillé</i>	7
<i>Compte de Résultat détaillé</i>	10
ANNEXE	13
Règles et méthodes comptables	14
Faits caractéristiques	16
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat	25
DOSSIER DE GESTION	26
Soldes intermédiaires de gestion	27
Analyse du bilan	28
LIASSE FISCALE	29

Attestation d'Expert Comptable

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

SAS AAZ/LMB

Pour l'exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Et conformément à la mission qui nous a été confiée.

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euro
Total bilan	40 066 360
Chiffre d'affaires	9 909 915
Résultat net comptable (Perte)	-2 223 083

Fait à PARIS
Le 28 avril 2025

Yves MOREL
Expert Comptable

Signature

ETATS DE SYNTHESE

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	64 384	64 375	9	9
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	112 043	37 478	74 565	65 386
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	10 573		10 573	10 573
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	187 000	101 853	85 147	75 967
Stocks				
Marchandises	2 443 675	1 872 549	571 126	4 781 186
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 260 509	17 000	2 243 509	2 928 976
Fournisseurs débiteurs				17 587
Personnel	700		700	700
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	353 285		353 285	605 319
Autres créances	15 704		15 704	131 423
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	145 759		145 759	
Disponibilités	36 622 808		36 622 808	34 593 380
Charges constatées d'avance	28 322		28 322	44 864
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 870 762	1 889 549	39 981 213	43 103 436
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	42 057 762	1 991 402	40 066 360	43 179 403

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	24 446	24 446
Réserve légale	2 445	2 445
Autres réserves	19 876 988	19 876 988
Report à nouveau	-6 079 910	212 451
Résultat de l'exercice	-2 223 083	-6 292 362
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 600 884	13 823 967
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	25 524 422	24 888 278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 149 127	3 751 849
<i>Personnel</i>	275 153	186 420
<i>Organismes sociaux</i>	230 809	175 528
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	242 330	268 439
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	36 835	32 092
Dettes fiscales et sociales	785 127	662 479
Autres dettes	6 799	50 170
TOTAL DETTES	28 465 476	29 352 776
Ecarts de conversion - Passif		2 659
TOTAL PASSIF	40 066 360	43 179 403

Compte de Résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	9 265 853	7 335 630	1 930 223	26,31
Production vendue	644 062	389 134	254 928	65,51
Subventions d'exploitation	6 000	2 500	3 500	140,00
Autres produits	5 700 799	20 499	5 680 301	NS
Total	15 616 714	7 747 763	7 868 951	101,56
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	2 693 492	1 964 662	728 830	37,10
Variation de stock (m/ses)	9 894 039	748 701	9 145 338	NS
Achats de m.p & aut.approv.	23	-600	623	-103,83
Autres achats & charges externes	3 183 595	3 138 357	45 238	1,44
Total	15 771 149	5 851 121	9 920 029	169,54
MARGE SUR M/SES & MAT	-154 436	1 896 642	-2 051 078	-108,14
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	18 622	39 868	-21 246	-53,29
Salaires et Traitements	1 384 042	1 088 331	295 712	27,17
Charges sociales	514 735	360 919	153 816	42,62
Amortissements et provisions	16 584	6 623 049	-6 606 465	-99,75
Total	1 933 983	8 112 167	-6 178 184	-76,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 088 419	-6 215 525	4 127 106	-66,40
Produits financiers	1 246 544	884 771	361 773	40,89
Charges financières	1 425 061	984 018	441 043	44,82
Résultat financier	-178 517	-99 247	-79 271	79,87
RESULTAT COURANT	-2 266 936	-6 314 772	4 047 836	-64,10
Produits exceptionnels	14 546	6 953	7 593	109,21
Charges exceptionnelles	422	247	175	70,63
Résultat exceptionnel	14 123	6 705	7 418	110,63
Impôts sur les bénéfices	-29 730	-15 705	-14 025	89,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 223 083	-6 292 362	4 069 279	-64,67

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
205000 - Concessions et droits similaires	64 384,00		64 384,00	64 384,00
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		64 375,00	-64 375,00	-64 375,00
Concessions, brevets et droits assimilés	64 384,00	64 375,00	9,00	9,00
Immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	2 692,00		2 692,00	2 692,00
218110 - Inst agencements Ile de Ré	50 816,86		50 816,86	50 816,86
218200 - Matériel de transport	17 429,34		17 429,34	3 600,00
218300 - Matériel de bureau	16 991,67		16 991,67	15 195,53
218400 - Mobilier	12 221,49		12 221,49	12 221,49
218411 - Mobilier Ile de Ré	11 891,70		11 891,70	1 753,94
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		991,19	-991,19	-721,99
281811 - Amortissement agenc inst Ile de		7 091,09	-7 091,09	-2 009,40
281820 - Amortis. matériel de transport		7 185,38	-7 185,38	-3 600,00
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		11 881,58	-11 881,58	-8 458,41
281840 - Amortis. mobilier		8 033,98	-8 033,98	-6 007,26
281841 - Amortissement mobilier Ile de R		2 294,70	-2 294,70	-96,99
Autres immobilisations corporelles	112 043,06	37 477,92	74 565,14	65 385,77
Immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	10 572,69		10 572,69	10 572,69
Autres immobilisations financières	10 572,69		10 572,69	10 572,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	186 999,75	101 852,92	85 146,83	75 967,46
Stocks				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	2 443 675,48		2 443 675,48	12 337 714,56
397000 - Prov. dépréc. stocks de marcha		1 872 549,25	-1 872 549,25	-7 556 528,07
Marchandises	2 443 675,48	1 872 549,25	571 126,23	4 781 186,49
Créances				
411000 - Clients	1 414 130,14		1 414 130,14	2 288 219,20
416000 - Clients douteux ou litigieux	17 000,00		17 000,00	17 000,00
418100 - Clients - factures à établir	829 378,83		829 378,83	640 756,63
491000 - Provis. dépréc. comptes clients		17 000,00	-17 000,00	-17 000,00
Clients et comptes rattachés	2 260 508,97	17 000,00	2 243 508,97	2 928 975,83
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir				17 587,37
Fournisseurs débiteurs				17 587,37
425000 - Personnel - avances et acompte	700,00		700,00	700,00
Personnel	700,00		700,00	700,00
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	24 508,90		24 508,90	345 960,73
445860 - TVA sur factures non parvenues	328 775,86		328 775,86	254 470,03
445871 - TVA sur clients avoirs a etabli				4 888,31
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	353 284,76		353 284,76	605 319,07
448641 - Cvae solde	5 704,00		5 704,00	121 423,00
467100 - Autres comptes débiteurs/crédit	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Autres créances	15 704,00		15 704,00	131 423,00
Divers				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/com	145 758,59		145 758,59	
Avances et acomptes versés sur comman	145 758,59		145 758,59	
512000 - Banque CIC	1 265 918,24		1 265 918,24	567 605,22
512030 - Compte a terme 13M€				13 000 000,00
512040 - Compte à terme 20M€	20 000 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
512060 - Compte à terme 14M€	14 000 000,00		14 000 000,00	
518700 - Interets sur cat a recevoir	1 356 890,00		1 356 890,00	1 025 775,00
Disponibilités	36 622 808,24		36 622 808,24	34 593 380,22
486000 - Charges constatées d'avance	28 322,40		28 322,40	44 863,60
Charges constatées d'avance	28 322,40		28 322,40	44 863,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 870 762,44	1 889 549,25	39 981 213,19	43 103 435,58
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	42 057 762,19	1 991 402,17	40 066 360,02	43 179 403,04

Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	24 445,58	24 445,58
Capital social ou individuel	24 445,58	24 445,58
106100 - Réserve légale	2 444,56	2 444,56
Réserve légale	2 444,56	2 444,56
106800 - Autres réserves	19 876 987,62	19 876 987,62
Autres réserves	19 876 987,62	19 876 987,62
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)		212 451,28
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-6 079 910,34	
Report à nouveau	-6 079 910,34	212 451,28
Résultat de l'exercice	-2 223 082,96	-6 292 361,62
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 600 884,46	13 823 967,42
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
455100 - Compte courant Kommunikom	25 524 421,74	24 888 277,82
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	25 524 421,74	24 888 277,82
401000 - Fournisseurs	176 472,22	2 204 496,79
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	1 972 655,23	1 547 352,62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 149 127,45	3 751 849,41
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	73 537,29	52 829,82
428600 - Personnel - autres charges à payer	201 615,99	133 590,51
<i>Personnel</i>	<i>275 153,28</i>	<i>186 420,33</i>
431000 - Urssaf	63 577,25	53 418,04
437200 - Caisse de retraite salariés	24 064,27	22 322,48
437310 - Société Suisse	15 141,19	12 398,56
438200 - Charges sociales s/congés à payer	28 776,58	21 513,87
438600 - Charges sociales - charges à payer	99 250,00	65 875,00
<i>Organismes sociaux</i>	<i>230 809,29</i>	<i>175 527,95</i>
445510 - TVA à décaisser	104 100,00	163 697,00
445870 - TVA sur factures à établir	138 229,80	104 741,94
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>242 329,80</i>	<i>268 438,94</i>
442000 - Etat - impôts et taxes recouv.s/tie	27 581,70	24 425,27
448632 - Taxe d'apprentissage CAP	1 160,84	1 176,36
448637 - T.V.T.S CAP	6 000,00	4 398,00
457120 - Succession Flora	2 092,50	2 092,50
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>36 835,04</i>	<i>32 092,13</i>
Dettes fiscales et sociales	785 127,41	662 479,35
419800 - Clients - RRR à accorder		41 047,88
467900 - Créiteurs divers	6 798,96	9 121,96
Autres dettes	6 798,96	50 169,84
TOTAL DETTES	28 465 475,56	29 352 776,42
477200 - Diff. convers. diminution dettes		2 659,20
Ecart de conversion - Passif		2 659,20
TOTAL PASSIF	40 066 360,02	43 179 403,04

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
707000 - Ventes de marchandises	1 755 271,09	342 745,09	1 412 526,00	412,12
707410 - Ventes France 5.5%	312 775,66	365 035,10	-52 259,44	-14,32
707414 - Vente test Covid	3 749 122,04	3 465 589,50	283 532,54	8,18
707900 - Ventes de marchandises (export)	1 798 064,42	1 360 393,73	437 670,69	32,17
707910 - Vente test Covid	-22 010,70	-118 217,45	96 206,75	-81,38
707911 - Ventes test Covid export	-21 715,50	600,00	-22 315,50	NS
707920 - Ventes de marchandises (intrac	1 646 445,73	1 861 954,01	-215 508,28	-11,57
707921 - Ventes machine export	47 900,00	5 000,00	42 900,00	858,00
707922 - Ventes autotest CEE		52 530,00	-52 530,00	-100,00
Ventes de marchandises	9 265 852,74	7 335 629,98	1 930 222,76	26,31
706000 - Prestations de services intragro	619 471,72		619 471,72	
706100 - prestations de services	24 412,60	397 539,69	-373 127,09	-93,86
708500 - Ports et frais facturés	177,50	307,00	-129,50	-42,18
708560 - Frais de port CEE		129,00	-129,00	-100,00
709100 - R.R.R.accordés s/vtes prod. fini	-0,03	-8 841,57	8 841,54	-100,00
Production vendue	644 061,79	389 134,12	254 927,67	65,51
740000 - Subventions d'exploitation	6 000,00	2 500,00	3 500,00	140,00
Subventions d'exploitation	6 000,00	2 500,00	3 500,00	140,00
781730 - Repris.s/prov.dépréc. stocks	5 683 978,82		5 683 978,82	
791000 - Transfert de charges d'exploitati		3 408,76	-3 408,76	-100,00
791110 - Avantage en nature	16 820,40	17 089,88	-269,48	-1,58
Autres produits	5 700 799,22	20 498,64	5 680 300,58	NS
Total	15 616 713,75	7 747 762,74	7 868 951,01	101,56
CONSOMMATION M/SES & MAT				
607000 - Achats de marchandises	305 310,55	223 188,31	82 122,24	36,80
607010 - Achats autoliquidés	1 836 744,21	1 322 081,30	514 662,91	38,93
607110 - Achat de marchandises CEE	505 642,49	402 738,65	102 903,84	25,55
607120 - Achats de machines	31 682,50	11 422,50	20 260,00	177,37
607510 - Achat de machines france	14 112,33	5 231,60	8 880,73	169,75
Achats de marchandises	2 693 492,08	1 964 662,36	728 829,72	37,10
603700 - Variat. stocks marchandises	9 894 039,08	748 701,49	9 145 337,59	NS
Variation de stock (m/ses)	9 894 039,08	748 701,49	9 145 337,59	NS
608110 - Droit de douane	23,00		23,00	
609100 - R.R.R.obtenus s/ach.mat.première		-600,00	600,00	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.	23,00	-600,00	623,00	-103,83
604110 - Achat honoraire LNE	77 334,20	32 241,00	45 093,20	139,86
604200 - Achat de prestation	160 472,08	244 453,69	-83 981,61	-34,35
604300 - Achat de fournitures	1 673,40	56,00	1 617,40	NS
606140 - Fournitures carburant	5 061,69	4 781,85	279,84	5,85
606320 - Achats produits entretien	2 314,02	1 789,58	524,44	29,31
606400 - Achats fournitures administrative	6 223,08	8 891,93	-2 668,85	-30,01
606800 - Autres fournitures	983,30	1 348,07	-364,77	-27,06
606830 - Fontaine à eau	892,82	866,08	26,74	3,09
611000 - Sous-traitance générale	43 854,25	387,00	43 467,25	NS
611120 - Sous traitance formation		750,00	-750,00	-100,00
611140 - Sous traitance stockage	125 628,81	166 937,05	-41 308,24	-24,74
611200 - Sous traitance intra groupe	1 581 121,81	1 183 462,22	397 659,59	33,60
611600 - Prestation de service	261,24	164,00	97,24	59,29

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
613200 - Locations immobilières	63 440,00	53 233,00	10 207,00	19,17
613500 - Locations mobilières	6 920,89	9 523,84	-2 602,95	-27,33
613520 - Locations de matériel de transpo	35 741,47	49 251,88	-13 510,41	-27,43
614000 - Charges locatives & copropriété	12 364,95	11 274,00	1 090,95	9,68
615200 - Entretien immobilier	526,00	237,80	288,20	121,19
615520 - Entretien du matériel de transpo	8 179,19	3 504,89	4 674,30	133,37
615600 - Maintenance	14 834,13	5 600,00	9 234,13	164,90
616000 - Primes d'assurance	4 232,50	205 947,83	-201 715,33	-97,94
616300 - Assurance matériel de transport	8 017,39	8 522,70	-505,31	-5,93
618100 - Documentation générale	4 016,52	2 636,19	1 380,33	52,36
622610 - Honoraire comptabilité	18 505,00	20 710,50	-2 205,50	-10,65
622619 - Honoraires CEE	73 936,56	41 520,33	32 416,23	78,07
622620 - Autres honoraires	140 090,85	584 709,67	-444 618,82	-76,04
622621 - Honoraires CAC	4 900,00	4 900,00		
622630 - Frais de dossier	67 969,87	34 104,80	33 865,07	99,30
622700 - Frais d'actes et contentieux	1 304,63	1 016,21	288,42	28,38
622800 - Commissions	36 414,95	3 101,76	33 313,19	NS
622810 - Commissions Creapharm		1 969,50	-1 969,50	-100,00
622840 - Frais de formation	2 468,00		2 468,00	
623000 - Publicité	77 190,34	72 071,97	5 118,37	7,10
623300 - Foires et expositions	48 386,63	48 071,02	315,61	0,66
623400 - Cadeaux à la clientèle	8 787,51	9 988,30	-1 200,79	-12,02
623600 - Catalogues et imprimés	5 201,36	2 865,90	2 335,46	81,49
623800 - Divers (pourboires, dons courant	15 163,50	9 500,00	5 663,50	59,62
624100 - Transports sur achats	371 694,27	160 494,96	211 199,31	131,59
624200 - Transports sur ventes	57 741,17	33 030,06	24 711,11	74,81
625100 - Voyages et déplacements	43 681,37	63 348,89	-19 667,52	-31,05
625600 - Missions	17 188,43	18 125,46	-937,03	-5,17
626000 - Frais postaux	751,27	1 590,67	-839,40	-52,77
626100 - Frais de télécommunication	5 889,39	5 217,93	671,46	12,87
627800 - Prestations de services bancaire	9 246,14	6 701,46	2 544,68	37,97
628110 - Cotisations professionnelles	12 990,24	19 456,84	-6 466,60	-33,24
Autres achats & charges externes	3 183 595,22	3 138 356,83	45 238,39	1,44
Total	15 771 149,38	5 851 120,68	9 920 028,70	169,54
MARGE SUR M/SES & MAT	-154 435,63	1 896 642,06	-2 051 077,69	-108,14
CHARGES				
633300 - Formation continue (organisme)	7 458,99	7 369,29	89,70	1,22
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér	8 770,91	8 887,71	-116,80	-1,31
635111 - CET (cotisation foncière et cvae)	-3 608,00	19 213,00	-22 821,00	-118,78
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	6 000,00	4 398,00	1 602,00	36,43
Impôts, taxes et vers. assim.	18 621,90	39 868,00	-21 246,10	-53,29
641100 - Salaires appointements commis	1 343 758,44	1 060 065,48	283 692,96	26,76
641200 - Congés payés	20 707,47	8 864,10	11 843,37	133,61
641400 - Indemnités et avantages divers	2 256,12	2 311,26	-55,14	-2,39
641410 - Indemnité de stage	500,00		500,00	
641700 - Avantages en nature	16 820,40	17 089,88	-269,48	-1,58
Salaires et Traitements	1 384 042,43	1 088 330,72	295 711,71	27,17
645100 - Cotisations à l'URSSAF	366 464,99	218 147,17	148 317,82	67,99

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
645200 - Cotisations aux mutuelles	30 507,87	27 510,48	2 997,39	10,90
645300 - Cotisations aux caisses de retrai	103 266,14	105 708,76	-2 442,62	-2,31
645800 - Charges sociales sur congés pa	7 262,71	3 525,58	3 737,13	106,00
647000 - Tickets restaurant	6 400,50	5 172,25	1 228,25	23,75
647500 - Médecine du travail et pharmaci	833,00	855,00	-22,00	-2,57
Charges sociales	514 735,21	360 919,24	153 815,97	42,62
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel		596,77	-596,77	-100,00
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	16 583,87	8 104,85	8 479,02	104,62
681730 - Dot. prov. dépréc. stocks en-cou		6 614 347,58	-6 614 347,58	-100,00
Amortissements et provisions	16 583,87	6 623 049,20	-6 606 465,33	-99,75
Total	1 933 983,41	8 112 167,16	-6 178 183,75	-76,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 088 419,04	-6 215 525,10	4 127 106,06	-66,40
765000 - Escomptes obtenus	24,00	91,39	-67,39	-73,74
766000 - Gains de change	13 611,15	3 154,92	10 456,23	331,43
768000 - Autres produits financiers	0,10		0,10	
768100 - Produits financiers sur cat	1 232 908,87	881 525,01	351 383,86	39,86
Produits financiers	1 246 544,12	884 771,32	361 772,80	40,89
661500 - Intérêts comptes courants dépôt	1 415 873,92	903 982,82	511 891,10	56,63
666000 - Pertes de change	9 187,53	80 035,33	-70 847,80	-88,52
Charges financières	1 425 061,45	984 018,15	441 043,30	44,82
Résultat financier	-178 517,33	-99 246,83	-79 270,50	79,87
RESULTAT COURANT	-2 266 936,37	-6 314 771,93	4 047 835,56	-64,10
771800 - Autres produits except. de gesti	14 245,58	6 952,76	7 292,82	104,89
778000 - Produits exceptionnels divers	300,05		300,05	
Produits exceptionnels	14 545,63	6 952,76	7 592,87	109,21
671200 - Pénalités et amendes	253,20	70,00	183,20	261,71
671800 - Autres charges except. de gesti	169,02	177,45	-8,43	-4,75
Charges exceptionnelles	422,22	247,45	174,77	70,63
Résultat exceptionnel	14 123,41	6 705,31	7 418,10	110,63
698900 - Intégration fiscale - produits	-29 730,00	-15 705,00	-14 025,00	89,30
Impôts sur les bénéfices	-29 730,00	-15 705,00	-14 025,00	89,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 223 082,96	-6 292 361,62	4 069 278,66	-64,67

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AAZ/LMB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 40 066 360 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 223 083 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

A l'analyse des comptes 2024, le coefficient de marge sur marchandises ressort à 0.74.

Il est à noter qu'en 2024, des destructions importantes de produits périmés ou non conformes ont été réalisées pour une valeur en stock de 9 119 346€.

En tenant compte de cette valeur de destruction dans le calcul du coefficient, celui ci est rétabli à 2.70.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 384			64 384
Immobilisations incorporelles	64 384			64 384
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 509			53 509
- Matériel de transport	3 600	13 829		17 429
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 171	11 934		41 105
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	86 280	25 763		112 043
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 573			10 573
Immobilisations financières	10 573			10 573
ACTIF IMMOBILISE	161 237	25 763		187 000

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 763		25 763
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 763		25 763
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 375			64 375
Immobilisations incorporelles	64 375			64 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 731	5 351		8 082
- Matériel de transport	3 600	3 585		7 185
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 563	7 648		22 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 894	16 584		37 478
ACTIF IMMOBILISE	85 269	16 584		101 853

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 669 093 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 573		10 573
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 260 509	2 260 509	
Autres	369 689	369 689	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 322	28 322	
Total	2 669 093	2 658 520	10 573
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	829 379
Interets sur cat a recevoir	1 356 890
Total	2 186 269

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 872 549 euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Provision dépréciation des stocks	1 872 549
TOTAL	1 872 549

La provision pour stock est calculée suivant la date d'ancienneté des produits et en fonction de leur date de péremption. Egalement les stocks classés "non conformes", "en litige" "quarantaine" ont également été dépréciés.

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision dépréciation client Grec	17 000
TOTAL	17 000

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 24 445,58 euro décomposé en 19 250 titres d'une valeur nominale de 1,27 euro.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
KOMMUNICOM 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	99,97	19 245,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	212 451
Résultat de l'exercice précédent	-6 292 362
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-6 079 910
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-6 079 910
Total des affectations	-6 079 910

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	24 446				24 446
Réserve légale	2 445				2 445
Réserves générales	19 876 988				19 876 988
Report à Nouveau	212 451	-6 292 362			-6 079 910
Résultat de l'exercice	-6 292 362	6 292 362	-2 223 083		-2 223 083
Total Capitaux Propres	13 823 967		-8 302 993		11 600 884

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 465 476 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 149 127	2 149 127		
Dettes fiscales et sociales	783 035	783 035		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 533 313	25 533 313		
Produits constatés d'avance				
Total	28 465 476	28 465 476		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	25 526 514			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 972 655
Dettes provis. pr congés à payer	73 537
Personnel - autres charges à payer	201 616
Charges sociales s/congés à payer	28 777
Charges sociales - charges à payer	99 250
Taxe d apprentissage CAP	1 161
T.V.T.S CAP	6 000
Total	2 382 996

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	28 322		
Total	28 322		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	643 884		643 884
Ventes de marchandises	5 817 169	3 448 684	9 265 853
Produits des activités annexes	178		178
TOTAL	6 461 231	3 448 684	9 909 915

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 800 euro
Honoraire des autres services : 0 euro

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS AAZ/LMB est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL KOMMUNICOM.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'impot	-29 730
TOTAL	-29 730

DOSSIER DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	9 265 853	100,00	7 335 630	100,00	1 930 223	26,31
Coût d'achats marchandises vendues	12 587 531	135,85	2 713 364	36,99	9 874 167	363,91
MARGE COMMERCIALE	-3 321 678	-35,85	4 622 266	63,01	-7 943 945	-171,86
Production vendue	644 062	100,00	389 134	100,00	254 928	65,51
Cie de matières et sous-traitance	239 503	37,19	276 151	70,97	-36 648	-13,27
MARGE DE PRODUCTION	404 559	62,81	112 983	29,03	291 576	258,07
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	9 909 915	100,00	7 724 764	100,00	2 185 150	28,29
MARGE BRUTE GLOBALE	-2 917 119	-29,44	4 735 250	61,30	-7 652 369	-161,60
Autres achats et charges externes	2 944 116	29,71	2 861 606	37,04	82 509	2,88
VALEUR AJOUTEE	-5 861 235	-59,15	1 873 643	24,26	-7 734 878	-412,83
Subventions d'exploitation	6 000	0,06	2 500	0,03	3 500	140,00
Impôts, taxes et verst assimilés	18 622	0,19	39 868	0,52	-21 246	-53,29
Charges de personnel	1 898 778	19,16	1 449 250	18,76	449 528	31,02
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-7 772 634	-78,43	387 025	5,01	-8 159 660	NS
Reprises s/ charges et Transferts	5 700 799	57,53	20 499	0,27	5 680 301	NS
Dot. amortissements et provisions	16 584	0,17	6 623 049	85,74	-6 606 465	-99,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 088 419	-21,07	-6 215 525	-80,46	4 127 106	-66,40
Produits financiers	1 246 544	12,58	884 771	11,45	361 773	40,89
Charges financières	1 425 061	14,38	984 018	12,74	441 043	44,82
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-2 266 936	-22,88	-6 314 772	-81,75	4 047 836	-64,10
Produits exceptionnels	14 546	0,15	6 953	0,09	7 593	109,21
Charges exceptionnelles	422		247		175	70,63
Résultat exceptionnel	14 123	0,14	6 705	0,09	7 418	110,63
Impôts sur les bénéfices	-29 730	-0,30	-15 705	-0,20	-14 025	89,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 223 083	-22,43	-6 292 362	-81,46	4 069 279	-64,67

Analyse du bilan

	au 31/12/2024	au 31/12/2023	
EMPLOIS			
Immobilisations incorporelles	64 384	64 384	
Immobilisations corporelles	112 043	86 280	
Immobilisations financières	10 573	10 573	
Total Brut	187 000	161 237	
RESSOURCES			
Capital et réserves	13 823 967	20 116 329	
Rétention de résultat	1 991 402	7 658 797	
Résultat	-2 223 083	-6 292 362	
Comptes courants d'associés	25 524 422	24 888 278	
Total Capitaux Propres	39 116 708	46 371 042	
FONDS DE ROULEMENT PROPRE	38 929 709	46 209 806	
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	38 929 709	46 209 806	
Stocks	2 443 675	12 337 715	
Créances clients	2 260 509	2 945 976	
Autres créances	515 447	755 029	
Comptes de régularisation	28 322	44 864	
Total Créances	5 247 954	16 083 583	
Dettes fournisseurs	2 149 127	3 751 849	
Dettes fiscales et sociales	785 127	662 479	
Autres dettes	6 799	50 170	
Comptes de régularisation		2 659	
Total Dettes	2 941 054	4 467 158	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 306 900	11 616 426	
Trésorerie active	36 622 808	34 593 380	
TRESORERIE	36 622 808	34 593 380	

LIASSE FISCALE

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le 31/12/2024	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case				☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS AAZ/LMB					
SIRET		3 0 9 0 4 4 5 1 0 0 0 5 7			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
43 rue de bellevue					
92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/1999	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SAS KOMMUNICOM					
43 rue de bellevue 92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
SIRET		3 2 3 4 5 0 1 6 3 0 0 0 4 9			
B ACTIVITE					
Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
				2 150 889	
		Bénéfice imposable à 15 %		0	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF		Viseur conventionné	
- du prestataire :				Visa : CGA	
- du comptable :		SARL OREX IDF			
83 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS				Tél : 01.49.29.44.40	
- du conseil :				Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :				Tél :	
N° d'agrément :					

Cegid Group

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise : 43 rue de bellevue 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 0 9 0 4 4 4 5 1 0 0 0 5 7		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	64 384 64 375 9
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	112 043 37 477 74 565
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	10 572 10 572
	TOTAL (II) BJ		BK	186 999 101 852 85 146
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	2 443 675 1 872 549 571 126
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	145 758 145 758
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 260 508 17 000 2 243 508
		Autres créances (3) BZ	CA	369 688 369 688
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	36 622 808 36 622 808	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	28 322 28 322	
	TOTAL (III) CJ	CK	41 870 762 1 889 549 39 981 213	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		42 057 762 1A 1 991 402 40 066 360	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AAZ/LMB		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 445)	DA	24 445			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	2 444			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	19 876 987			
	Report à nouveau	DH	(6 079 910)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 223 082)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)			DL	11 600 884	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	25 524 421			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 149 127			
	Dettes fiscales et sociales	DY	785 127			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	6 798				
	Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	28 465 475		
Ecarts de conversion passif*			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	40 066 360		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
		Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 465 475			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS AAZ/LMB							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	5 817 168	FB	3 448 683	FC	9 265 852
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	644 061	FH		FI	644 061	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 461 230	FK	3 448 683	FL	9 909 914
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	5 700 799
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 616 713
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 693 492
	Variation de stock (marchandises)*						FT	9 894 039
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	23
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 183 595
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	18 621
	Salaires et traitements*						FY	1 384 042
	Charges sociales (10)						FZ	514 735
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	16 583
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 705 132
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 088 419)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 232 932
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	13 611
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 246 544
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 415 873
	Différences négatives de change						GS	9 187
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	1 425 061
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(178 517)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 266 936)	

(RENVVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise		SAS AAZ/LMB		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	14 245		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	14 545		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	422		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	422		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	14 123		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(29 730)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	16 877 803		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	19 100 886		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(2 223 082)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	16 820	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	253		
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			169		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			14 245		
	Autres produits			300		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAZ/LMB										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	64 384	KE		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2				KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3				KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	53 508	KW		
		Matériel de transport *						KY	3 600	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	29 170	LC		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		
	Avances et acomptes							LK		LL		
	TOTAL III							LN	86 279	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	
		Autres participations							8U		8V	
Autres titres immobilisés							1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	10 572	1U			
TOTAL IV							LQ	10 572	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	161 236	0H		0J	25 763
CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		C0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions						IS		MG		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers						IU		MM		
		Matériel de transport						IV		MP		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		MS		
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		
	Avances et acomptes							NC		ND		
	TOTAL III							IY		NG		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		0U	
		Autres participations							I0		0X	
Autres titres immobilisés							I1		2B			
Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E			
TOTAL IV							I3		NJ			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		0K		0L	186 999

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2025
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE []

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... - []

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... = []

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAZ/LMB							Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	64 375	PF		PG		PH 64 375
TOTAL I		RK	64 375	RM		RN		RO 64 375
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	2 731	QE	5 350	QF		QG 8 082
	Matériel de transport	QH	3 600	QI	3 585	QJ		QK 7 185
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 562	QM	7 647	QN		QO 22 210
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	TOTAL II	QU	20 894	QV	16 583	QW		QX 37 477
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	85 269	ØP	16 583	ØQ		ØR 101 852
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM			
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAZ/LMB Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	7 556 528	6P	5 683 978	6S	1 872 549
	Sur comptes clients	6T	17 000	6U		6W	17 000
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A	
	TOTAL III	7B	7 573 528	TY	5 683 978	UA	1 889 549
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 573 528	UB	5 683 978	UD	1 889 549	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	5 683 978		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10 572	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	17 000		17 000		
	Autres créances clients	UX	2 243 508		2 243 508		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	700		700		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	353 284		353 284	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	5 704		5 704	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 000		10 000		
	Charges constatées d'avance	VS	28 322		28 322		
	TOTAUX		VT	2 669 092	VU	2 658 520	VV
	RENOIS	(1) Montant des	VD				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 149 127		2 149 127		
Personnel et comptes rattachés		8C	275 153		275 153		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	230 809		230 809		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	242 329		242 329		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	34 742		34 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	25 526 514		25 526 514		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 798		6 798		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	28 465 475	VZ	28 465 475		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB		Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2024								
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB							
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	27 751	XE	33 751					
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	6 000							
	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB								
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	253					
	WJ	253	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8							
			- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme									
			- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	67 920		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
				TOTAL I		WR	101 924					
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	2 223 082					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH			
			- imposées au taux de 19 %						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies E)	Y1			YG	29 730		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	2 252 812					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI					XJ	2 150 888		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	2 150 888		

Cegit Group

N° 2058-A

SAS AAZ/LMB

Cegid Group

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

N° 2058-A

SAS AAZ/LMB

Cegid Group

2058AB - Détermination du résultat

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT
(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 Abis
2025

Dénomination de la société : SAS AAZ/LMB
N° SIRET : 3 0 9 0 4 4 4 5 1 0 0 0 5 7
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BOULOGNE BILLANCOURT NORD
115 boulevard Jean Jaures
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024 Néant

Table with 4 columns: Description, Code, and Amount. Rows include: I - RÉINTÉGRATIONS (Benefit taxable of the exercise), Réintégrations (report of lines WD to Y3 of 2058 A), Réintégrations des charges financières, Réintégration de 4% of product of participations, II - DÉDUCTIONS (Loss taxable of the exercise), Déductions (report of lines WT, WU, WZ and XA to Y2 of 2058 A), Plus-values nettes à long terme (imposed at 19%, 15%, 0%, imputed on losses, imputed on previous deficits, other plus-values), III - RÉSULTAT FISCAL (Fiscal result), Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables, Déficit de l'exercice reporté en arrière, Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice, Résultat fiscal (Benefit, Deficit).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES DGFIP N° 2058-B 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAZ/LMB		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	102 313
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2058BB - Etat de suivi des déficits

RÉGIME FISCAL DES GROUPE DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)
Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AAZ/LMB
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BOULOGNE BILLANCOURT NORD
115 boulevard Jean Jaures
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Exercice du : 01/01/2024au : 31/12/2024

Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	6 246 955
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	6 246 955
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	2 150 888
Total des déficits restant à reporter		H9	8 397 844

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAZ/LMB										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	212 451	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(6 292 361)		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(6 079 910)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(6 079 910)				
TOTAL II								ZH	(6 079 910)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	1 990 345			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	118 467			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	345 589			
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	12 990				ST	729 192			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	3 183 595			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	(3 608)			
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS					9Z	22 229			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	18 621			
	T.V.A.						YY	1 248 085			
DIVERS	Montant de la T.V.A. collectée						YZ	1 050 725			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						0B	1 293 828			
	Montant brut des salaires *						0S				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK	%			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations; (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(2 150 888)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 2 3 4 5 0 1 6 3 0 0 0 4 9					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

2058ER - Etat des rectifications

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER 2025
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS AAZ/LMB

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE BOULOGNE BILLANCOURT NORD 115 boulevard Jean Jaures 92104 BOULOGNE BILLANCOURT

SIRET Société intégrée 30904445100057

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		CA		CB	2 150 889								
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)		CD											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CE									
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CF		CG									
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)		CH		CJ									
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intragroupe		CL											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 ^{er} du CGI)		CM		CN									
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		DU		DV									
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)		CP											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)		CR		CS									
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe		CT											
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		CU											
Autres régularisations (à détailler)		CV		CW									
TOTAL		CX		CY	2 150 889								
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)		CZ		DA	2 150 889								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble		BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes		BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		BV		C8		C9		A3		D1		D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)		BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées		BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)		BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL		BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %		BR						A9					
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %				B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %						B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %													
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)										B3			

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

2058FC - Fiche de calcul

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE
(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 FC
2025

Dénomination de la société : SAS AAZ/LMB
N° SIRET : 3 0 9 0 4 4 4 5 1 0 0 0 5 7
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BOULOGNE BILLANCOURT NORD
115 boulevard Jean Jaures
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Exercice du 01/01/2024 au : 31/12/2024

Néant ☐ *

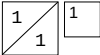
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(2 150 888)		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(2 150 888)		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

2058PAP - Etat des rectifications

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
N° 2058-PAP 2025
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AU PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SAS KOMMUNICOM
SIREN de la société mère : 3 2 3 4 5 0 1 6 3
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS AAZ/LMB
SIREN de la société intégrée : 3 0 9 0 4 4 4 5 1
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BOULOGNE BILLANCOURT NORD 115 boulevard Jean Jaures
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Exercice du : 01/01/2024 au : 31/12/2024

Table with 4 columns: Description, Montants rapportés au résultat d'ensemble, and Montants déduits du résultat d'ensemble. Rows include: A - RESULTAT D'ENSEMBLE, Produits de participation, Provisions constituées, Charges financières, Plus-values ou moins-values de cessions, and TOTAL.

Table with 4 columns: Description, Plus et moins-values à long terme à 19 %, Plus et moins-values à long terme à 0 %, and Plus et moins-values à long terme à 0 %. Rows include: B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE, Provisions constituées, Plus-values ou moins-values de cessions, and TOTAL.

1 La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.
2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

2059A - Détermination des plus ou moins values

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059B - Affectation des plus values à court terme

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cegid Group

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAS AAZ/LMB		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	10	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 909 914	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	9 909 914	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	6 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	16 820	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	22 820	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	2 948 469	
Variation négative des stocks	OQ	9 894 039	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 822 538	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	15 665 047	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(5 732 312)
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	9 909 914	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR		/ / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2025

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 3 0 9 0 4 4 5 1 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAZ/LMB

ADRESSE (voie) 43 rue de bellevue

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	19 245
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2			P5	1	Total des lignes P3 + P4
			P6	19 245	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination KOMMUNICOM

N° SIREN (si société établie en France) 323450163 % de détention 99.97 Nb de parts ou actions 19 245

Adresse : N° 43 Voie rue de bellevue

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 3 0 9 0 4 4 4 5 1 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAZ/LMB

ADRESSE (voie) 43 rue de bellevue

CODE POSTAL 92100

VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group